



**Position du Plan d'Action pour la Méditerranée Exemplaire (PAMEx)
en soutien à un accord mondial juridiquement contraignant de lutte contre la pollution plastique
y compris dans l'environnement marin**

Considérant que:

1. Pour lutter efficacement contre la pollution plastique dans l'environnement marin et plus largement le problème des déchets marins, la collaboration régionale peut revêtir une importance primordiale étant donné, entre autres, que la pollution marine peut également être de nature transfrontalière.
2. Le modèle de gestion efficace adopté dans la région méditerranéenne, dans le cadre du système de la Convention de Barcelone, qui soutient une approche régionale intégrée pour la protection de l'environnement marin et côtier et de sa biodiversité, fondée sur une approche basée sur l'économie circulaire et la prévention.
3. Le rôle pionnier de la région méditerranéenne, qui a adopté dès 2013 un cadre normatif commun sur les déchets marins et la pollution plastique avec le "Plan régional de gestion des déchets marins", mis à jour en 2021, et le "Plan d'action régional sur la consommation et la production durables", tous deux soutenus par un ensemble de mesures régionales concrètes favorisant la transition vers une économie verte et circulaire, favorisant des solutions pratiques, y compris pour réduire les déchets marins et prévenir la pollution plastique.
4. Cette expérience méditerranéenne unique et de longue date, en tant que première région à élaborer et mettre en œuvre des mesures réglementaires régionales contraignantes visant à prévenir la création de déchets plastiques, est totalement conforme à l'approche globale demandée par la résolution 5/14 de l'UNEA 5.2.
5. Ces mesures réglementaires régionales englobent également et sont alignées avec le cadre réglementaire de l'Union européenne et rassemblent les ambitions de la Coalition de Haute Ambition pour mettre un terme à la pollution plastique, pour réduire la production de polymères plastiques primaires, éliminer et restreindre les polymères plastiques spécifiques, les produits chimiques et les produits en plastiques sujets à inquiétude, pour accroître la circularité des plastiques dans l'économie et éliminer le rejet de plastiques (y compris les microplastiques) dans l'air, l'eau et les sols.

Par conséquent, nous :

1. *Appelons* à l'adoption des mesures politiques, projets et résultats des programmes régionaux méditerranéens au niveau mondial.
2. *Invitons* au passage à l'échelle et à la promotion des bonnes pratiques de la Méditerranée dans les autres régions du monde, et à stimuler un meilleur alignement des politiques et actions nationales contre la pollution plastique en Méditerranée en renforçant la coordination et accélérer les synergies.
3. *Soutenons* l'intégration, dans le traité mondial, d'un volet "prévention" solide associé à la protection de l'environnement marin et côtier et de sa biodiversité, en mettant l'accent sur les approches "en amont", en premier lieu la prévention et la réduction, y compris la promotion de la production et de la consommation durable, la responsabilité élargie des producteurs, le principe du pollueur-payeur et le principe de précaution.
4. *Soutenons* également la promotion de politiques et d'instruments nécessaires pour encourager la séparation, la collecte et le recyclage des déchets plastiques.



5. *Appelons* en outre à adopter une approche globale du cycle de vie du plastique, en incluant une approche inclusive multi-acteurs pour refléter les différents éléments du cycle de vie des déchets plastique.
6. *Invitons* les parties à bâtir sur l'héritage méditerranéen pour parvenir à l'élaboration et l'adoption réussies et accélérées d'un traité mondial qui traitera du cycle de vie complet des plastiques en utilisant une approche d'économie circulaire.